

sulteurs, le doute de l'Introduction de la cause. Sur l'instance du noble Seigneur Louis Rossi de Gaspéris, Chevalier décoré du collier, Postulateur de cette cause, et sur l'instance également de l'Institut des Sœurs des Ecoles Chrétiennes de la Miséricorde; vu surtout les lettres postulatatoires de plusieurs Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine et d'un grand nombre de Révérendissimes Evêques et d'autres hommes éminents en dignité, soit dans l'ordre ecclésiastique, soit dans l'ordre civil, l'Eminentissime et Révérendissime Seigneur le Cardinal Gaetan Aloisi-Mazella, Rapporteur de la cause, en assemblée ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, réunie au Vatican le jour ci-après désigné a proposé à l'examen le doute suivant: Y a-t-il lieu de signer la commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit? Et la même S. Congrégation, après la relation de l'Eminentissime Ponent, tout mûrement examiné et posé, et entendu le R. Seigneur J. B. Lugari, Promoteur de la foi, a été d'avis de répondre: " Affirmativement, c'est-à-dire que la commission devait être signée, si tel était le bon plaisir de Sa Sainteté. "

Le 27 juillet 1897.

Rapport fait ensuite à Notre Très Saint Seigneur le Pape Léon XIII par le Cardinal soussigné, préfet de la S. Congrégation des Rites, Sa Sainteté a approuvé la sentence de cette même Sacrée Congrégation et a daigné signer de sa propre main la Commission d'Introduction de la Cause de la Vénérable susdite Servante de Dieu, Marie-Madeleine Postel, les mêmes jour, mois et an.

CAMILLE. CARD. MAZELLA *Préfet de la Sacrée
L. † S. Congrégation des Rites.*

DIONÈDE PANICI. *Secrét. de la Sacrée Congrégation des Rites.*

Recevez, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, la nouvelle assurance de Notre affectueux et paternel dévouement.

† ABEL,

EVÊQUE DE COUTANCES ET AVRANCHES.

Par Mandement de Mgr l'Evêque:

J.-B. MAUDUIT, Chan., Secrét. Général.